

HAUT BUGEY

AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

Le jeudi 10 avril 2025 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 3 avril 2025, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
50	5	11	12

Présents : M. MOURLEVAT, M. EMIN, M. THOMASSET, Mme ESCODA, M. HARMEL, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. MATZ, M. MAIRE, M. AUBOEUF, M. BENOIT, M. BOURGEAIS, M. BROCHARD, M. BUQUET, M. de LEMPS, M. DEGUERRY, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, M. DUPONT Noël, Mme FLORE, M. GIROD, M. GUENRO, M. GUINET, M. JUILLARD, M. KAYGISIZ, M. LENSEL, Mme LEVILLAIN, Mme LIEVIN, M. MARTINAND, M. MARTINEZ, M. MATHIEU, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, Mme PITTI, M. RAVOT, M. TORRION, Mme VOLAN, M. ZAMBON (suppléant de M. DUCRET).

Excusés : M. COMTET, M. GERVASONI, M. GUILLET, M. ISSARTEL, M. MILLET.

Absents : M. AKHLAFA, Mme ANTUNES, M. ARMETTA, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, Mme MANDUCHER, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme REGLAIN, Mme SERRE, M. TOURNIER-BILLON, M. VAILLOUD.

Pouvoirs : M. PERRAUD (pouvoir à Mme VOLAN), M. CRACCHIOLO (pouvoir à Mme FLORE), Mme COMUZZI (pouvoir à Mme RAVET), Mme BERGER (pouvoir à M. MOURLEVAT), Mme BERTRAND (pouvoir à M. DUFOUR), Mme BEY (pouvoir à M. MATZ), M. BRITEL (pouvoir à Mme DUBARE), Mme COLLET (pouvoir à Mme LEVILLAIN), Mme DOMINGUEZ (pouvoir à Mme LIEVIN), Mme EMIN (pouvoir à M. VAREYON), M. FOUILLAND (pouvoir à M. MARTINEZ), Mme GUIGNOT (pouvoir à M. DUPONT Noël).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, M. de LEMPS Jean-Charles, Secrétaire de séance.

Modifications de marché d'exploitation en haut de quai (2022-03/01) et de mise à disposition/enlèvement de bennes (2022-03/02) sur la déchetterie de Plateau d'Hauteville

Rapporteur : M. TURC

Par délibérations du 16 juin 2022, l'organe délibérant de Haut-Bugey Agglomération (HBA) a autorisé son Président à signer le marché n°2022-03 pour l'exploitation de la déchetterie de Plateau d'Hauteville, attribué par la Commission d'Appel d'Offres du 17 mai 2022 comme suit :

- **Attributaire : SME ENVIRONNEMENT – 01300 CHAZEY-BONS**
- **Durée : pour chaque lot, période initiale de 2 ans à compter du 01/07/2022 (date fixée par ordre de service), susceptible de deux reconductions tacites par période d'un an chacune soit quatre ans au maximum.**
- **Marché 2022-03/01 – Exploitation en haut de quai, gardiennage - Montants estimatifs issus de l'Acte d'Engagement (AE) :**
 - pour la période initiale de 2 ans (01/07/2022 – 30/06/2024) : 158 424,00 € HT
 - pour la période de reconduction 1 d'un an (01/07/2024 – 30/06/2025) : 83 084,00 € HT
 - pour la période de reconduction 2 d'un an (01/07/2025 – 30/06/2026) : 87 220,00 € HT
 - pour la durée maximale de 4 ans : 328 728,00 € H.T.
- **Marché 2022-03/02 – Mise à disposition de bennes avec ou sans enlèvement et transport vers les centres de traitement des déchets - Montants estimatifs issus de l'Acte d'Engagement (AE) :**
 - pour la période initiale de 2 ans (01/07/2022 – 30/06/2024) : 355 559,28 € HT
 - pour la période de reconduction 1 d'un an (01/07/2024 – 30/06/2025) : 179 879,64 € HT
 - pour la période de reconduction 2 d'un an (01/07/2025 – 30/06/2026) : 181 079,64 € HT
 - pour la durée maximale de 4 ans : 716 518,56 € HT

Considérant l'inadaptation de la forme de ces marchés ordinaires aux variations et l'intérêt de les relancer sous la forme d'un accord-cadre à bon de commandes selon des périodes annuelles calées sur les années civiles ;

Considérant les difficultés similaires rencontrées dans l'exécution des marchés 2023-32 de mise à disposition de bennes avec ou sans enlèvement et transport vers les centres de traitement des déchets des déchetteries d'Oyonnax-Veyziat et d'Izernore (dépassements budgétaires dus à la forme du marché et à des variations de tonnages importantes) ;

Considérant les avantages de relancer par le biais d'un seul accord-cadre alloti les prestations du marché 2022-03 et les prestations du marché 2023-32 dont les périodes en cours arrivent à échéance respectivement le 30/06/2025 et le 30/11/2025 ;

Il est aujourd'hui proposé au Conseil d'agglomération, après avis favorable de la Commission d'appel d'offres en ce sens, de se prononcer sur la non-reconduction des marchés 2022-03/01 et 2022-03/02 au-delà des périodes en cours prolongées respectivement de 6 mois et 1 mois, pour relancer ce contrat sous-la forme d'un accord-cadre à bons de commande à compter du 1^{er} janvier 2026, regroupant la gestion des 3 déchetteries communautaires (Oyonnax-Veyziat, Izernore et Plateau d'Hauteville).

L'évolution des marchés permettra au pôle déchets de HBA, de mieux gérer les aléas techniques de variations de tonnages et d'enlèvement des déchets.

Le démarrage du nouvel accord cadre au 1^{er} janvier pour la gestion de toutes les déchetteries du territoire permettra de coller avec l'exercice budgétaire de HBA, de mieux gérer les révisions de prix et de veiller au bon usage des deniers publics.

Estimations de l'impact financier :

Le montant estimé de la modification de marché n° 1 du marché 2022-03/01 est de +

43 610,00 € HT, soit une augmentation de + 21,52% sur la période de reconduction 1 prolongée de 6 mois, soit jusqu'au 31/12/2025, par rapport aux conditions initiales.

Le montant estimé de la modification n°2 du marché 2022-03/02 est de + 94 549,42 € HT, soit une augmentation de +22,86% sur la période de reconduction 1 prolongée de 6 mois, soit jusqu'au 31/12/2025 par rapport aux conditions initiales.

Pour rappel :

- la modification de marché n°1 du lot 2022-03/02 avait pour objet de passer d'une variation des prix annuelle à une variation mensuelle considérant le poids et la fluctuation du carburant.);
- il s'agit de montants estimés dans la mesure où le prestataire demeure rémunéré selon application des Prix unitaires initiaux aux quantités réellement exécutées.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L.1414-4 ;

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2194-1 et suivants relatifs aux modifications de marché et R.2194-7 ;

VU le projet de modification n°1 du marché 2022-03/01 et le projet de modification n°2 du marché 2022-03/02 ;

VU le détail quantitatif estimatif (DQE) actualisé du lot 2022-03/02 tenant compte de la prolongation et de l'augmentation des quantités réalisées par rapport au prévisionnel initial ;

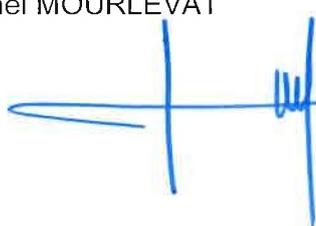
VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 17/03/2025 ;

Le Conseil d'agglomération,
Par 62 voix pour,

- **APPROUVE** les modifications introduites par la modification de marché n°1 au marché 2022-03/01 ainsi que par la modification n°2 au marché n°2022-03/02 pour l'exploitation de la déchetterie de Plateau d'Hauteville.
- **AUTORISE** le Président de Haut-Bugey Agglomération à signer la modification n°1 du marché 2022-03/01 et la modification n°2 du marché 2022-03/02 ainsi que tout document s'y rapportant.
- **INSCRIT** les crédits budgétaires aux budgets 2025 du budget principal de l'Agglomération.

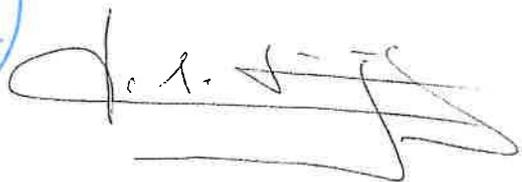
Fait à Oyonnax, le 10 avril 2025.

Le Président,
Michel MOURLEVAT



HAUT-BUGEY
CS 80502
F-01117
OYONNAX
CEDEX
AGGLOMÉRATION

Le secrétaire de séance,
Jean-Charles de LEMPS





Accusé de réception d'un acte en préfecture

Modifications de marché d'exploitation en haut de quai (2022-03/01) et

Objet de l'acte : de mise à disposition/enlèvement de bennes (2022-03/02) sur la
déchetterie de Plateau d'Hauteville.

.....
Date de décision: 10/04/2025

Date de réception de l'accusé 16/04/2025

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 10042025_202548

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20250410-10042025_202548-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 28_MARCHE_2022_03_LOT1_2.pdf (99_DE-001-200042935-20250410-
10042025_202548-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : POINT_N°28.pdf (21_RP-001-200042935-20250410-
10042025_202548-DE-1-1_2.pdf)

MARCHE_2022-03/01/02 PV + AVENANT